

Ministère des sports

**ARRÊTÉ du**  
**modifiant des dispositions réglementaires du code du sport (partie arrêté)**

NOR :

La ministre des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment les 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> de l'article D. 1172-2 ;

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 212-1 et suivants, R. 212-1 et suivants et A. 212-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2007 modifié fixant la liste des diplômes acquis jusqu'au 28 août 2007 et pris en application de l'article L.212-1 du code du sport ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2016 fixant la liste des diplômes acquis jusqu'au 31 décembre 2015 et modifiant le code du sport ;

Vu l'arrêté du 2020 fixant la liste des diplômes acquis jusqu'au 31 décembre 2019 et modifiant le code du sport,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'annexe II-1 de l'article A. 212-1 du code du sport est remplacée par l'annexe II-1 suivante :

« ANNEXE II-1

(Article A. 212-1 du code du sport)

<u>INTITULE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE OU SPORTIVE</u>	<u>NIVEAU DE QUALIFICATION</u>	<u>CONDITIONS D'EXERCICE</u>	<u>LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE</u>
<b>STAND UP PADDLE</b> <b>y compris toutes les qualifications mentionnées sous l'intitulé « multi activités physiques ou sportives » (*) dans la limite de leurs conditions d'exercice.</b>			
<i>Diplômes délivrés par le ministère chargé des sports</i>			
BP JEPS, spécialité « éducateur sportif », mention « activités du canoë-kayak et disciplines associées en eau vive jusqu'à la classe III, en eau calme et en mer jusqu'à 4 beaufort », délivré jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2024.	4	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	À l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
BP JEPS, spécialité « éducateur sportif », mention	4	Encadrement et animation du stand	À l'exclusion des activités

« activités du canoë-kayak et disciplines associées en mer », délivré jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2024.		up paddle (SUP).	dérivées du surf de mer.
BP JEPS, spécialité « éducateur sportif », mention « activités du canoë-kayak et disciplines associées en eau vive », délivré jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2024.	4	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP) .	À l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
BP JEPS, spécialité « éducateur sportif » mention « voile multi-supports jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri », délivré jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2024.	4	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	À l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
BP JEPS, spécialité « éducateur sportif » mention « voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri », délivré jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2024.	4	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	À l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
BP JEPS, spécialité « éducateur sportif », mention « surf », délivré jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2024.	4	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	
BP JEPS, spécialité « éducateur sportif », mention « glisses aérotractées et disciplines associées », délivré jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2024.	4	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	
BP JEPS, spécialité « activités nautiques » mention monovalente « surf », délivré jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2024.	4	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	
BP JEPS, spécialité « activités nautiques » mention monovalente « canoë-kayak et disciplines associées », délivré jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2024.	4	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	À l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
BP JEPS, spécialité « activités nautiques » mention monovalente « voile », délivré jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2024.	4	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	À l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
BP JEPS, spécialité « activités nautiques » mention monovalente « glisses aérotractées », délivré jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2024.	4	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	À l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
BP JEPS, spécialité « activités nautiques »	4	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	À l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.

mention plurivalente « canoë-kayak eau calme et rivière d'eau vive », délivré jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2024.			
BP JEPS, spécialité « activités nautiques » mention plurivalente « canoë-kayak eau calme mer et vagues », délivré jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2024.	4	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	À l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
BP JEPS, spécialité « activités nautiques » mention plurivalente « planche à voile », délivré jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2024.	4	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	À l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
BP JEPS, spécialité « activités nautiques » mention plurivalente « multicoques et dériveurs », délivré jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2024.	4	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	À l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
BP JEPS, spécialité « activités nautiques » mention plurivalente « croisière côtière », délivré jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2024.	4	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	À l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
UCC « canoë-kayak, eau calme, mer et vagues » associée au BP JEPS spécialité « activités nautiques » .		Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	À l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
UCC « canoë-kayak, eau calme et rivière d'eau vive » associée au BP JEPS spécialité « activités nautiques » .		Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	À l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
UCC « planche à voile » associée au BP JEPS spécialité « activités nautiques » .		Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	À l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
UCC « multicoques et dériveurs » associée au BP JEPS spécialité « activités nautiques » .		Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	À l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
UCC « croisière côtière » associée au BP JEPS spécialité « activités nautiques » .		Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	À l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
DE JEPS, spécialité « perfectionnement sportif » mention « surf », délivré jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2024.	5	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	
DE JEPS, « perfectionnement sportif » mention « voile », délivré jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2024.	5	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	À l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.

DE JEPS, « perfectionnement sportif » mention « voile au-delà de 200 milles nautiques d'un abri », délivré jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2024.	5	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	À l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
DE JEPS, « perfectionnement sportif » mention « canoë-kayak et disciplines associées en eau calme », délivré jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2024.	5	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	À l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
DE JEPS, « perfectionnement sportif » mention « canoë-kayak et disciplines associées en eau vive », délivré jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2024.	5	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	À l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
DE JEPS, « perfectionnement sportif » mention « glisses aéotractées nautiques », délivré jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2024.	5	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	À l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
DES JEPS, spécialité « performance sportive » mention « surf », délivré jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2024.	6	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	
DES JEPS, spécialité « performance sportive » mention « voile », délivré jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2024.	6	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	À l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
DES JEPS, spécialité « performance sportive » mention « canoë-kayak et disciplines associées en eau calme », délivré jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2024.	6	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	À l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
DES JEPS, spécialité « performance sportive » mention « canoë-kayak et disciplines associées en eau vive », délivré jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2024.	6	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	À l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
DES JEPS, spécialité « performance sportive » mention « glisses aéotractées nautiques », délivré jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2024.	6	Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	À l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.
<i>Certificat de qualification délivré par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport</i>			
CQP « initiateur de voile », délivré jusqu' au 18 décembre 2023.		Encadrement et animation du stand up paddle (SUP).	À l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.

Le directeur des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur des sports,

G. QUÉNÉHERVÉ